

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 à 20h15

**Étaient présents** : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Anne-Sophie Maire, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Claude Faivre, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.

**Étaient absents excusés** : David Bardey, Claude Cabaud

**Était absent** : néant

**Quorum** : cinq

**Secrétaire de séance** : Madame Yolande Boichut

### Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal du 07/12/2023
- ❖ Débat orientations budgétaires année 2024
- ❖ Présentation de l'avant-projet sommaire pour la rénovation du bâtiment scolaire et salle des fêtes
- ❖ Diagnostic amiante sur le bâtiment scolaire
- ❖ Vote du schéma de mutualisation de la CCLL
- ❖ Questions diverses

Madame le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : « Vente de bois-énergie à l'entreprise Girard. »  
Les membres du conseil présents acceptent cet ajout à l'unanimité.

### **Validation du procès-verbal du 07 décembre 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Vente de bois-énergie**

Monsieur Patrick Deleule rappelle qu'un accord tacite existe entre la commune de Myon et la société Girard depuis la création de la chaufferie bois communale.

La commune souhaite maintenir cet échange qui répond aux avantages du circuit-court.

Le conseil municipal accepte de vendre 1545 stères de sapins secs à l'entreprise Girard pour un coût total de 4635 euros, soit 3 euros par stère sur pied.

### **Débat d'orientations budgétaires**

Les conseillers débattent sur les orientations budgétaires de l'année 2024. Celles-ci seront traduites dans le budget primitif qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Les investissements qui devront être discutés et priorisés pour les années à venir par la commune sont les suivants :

- Rénovation énergétique du bâtiment scolaire et salle des fêtes
- Restauration du Pont du Ranch

- Rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption
- Rénovation des logements communaux ...

## Présentation de l'avant-projet sommaire (APS) Le 15 pour la rénovation du bâtiment scolaire et salle des fêtes

Le 15 janvier dernier, l'entreprise KRUZIC et ses prestataires associés ont présenté aux membres du conseil disponibles et à notre Assistant à Maîtrise d'ouvrage l'Avant-Projet Sommaire.

Chaque corps de métier a présenté les travaux à réaliser pour que la rénovation soit efficace et qu'elle réponde aux critères fixés par nos partenaires financeurs (Etat, Effilogis, Syded, Département).

Le coût global pour les travaux + Imprévus + Ingénierie et études + Révision des prix s'élèverait à 1 249 100 €.

Les entreprises ont évidemment rappelé le contexte économique actuel. Les marchés d'appel d'offres « s'envolent ».

Les travaux sont de plus en plus difficiles à estimer, les chiffres doublant parfois entre l'appel d'offres et l'ouverture des plis ...

Dans ce contexte, les élus communaux ont demandé au maître d'œuvre de bien vouloir scinder le projet en deux : Celui qui concerne la partie scolaire -qui serait évidemment prioritaire- de celui qui concerne la partie Salle de convivialité. Ce qui a été réalisé dans un délai très court (2 jours). Notre AMO (le SYDED) a ainsi pu proposer un premier plan de financement pour les deux variantes.

### Si Réfection totale ECOLE + SALLE DE CONVIVIALITE

|   |                  |
|---|------------------|
| Total coût opération €HT                                    | 1 249 106 €      |
| TVA 20%   | 225 221 €        |
| 1 <sup>ère</sup> Estimation Aides Publiques sur le HT (56%) | 705 048 €        |
| Fonds de compensation de TVA récupérable                    | 221 672 €        |
| <b>Reste à charge pour la commune TTC</b>                   | <b>547 607 €</b> |

### Si Réfection uniquement ECOLE

|   |                  |
|---|------------------|
| Total coût opération €HT                                    | 811 283 €        |
| TVA 20%   | 143 257 €        |
| 1 <sup>ère</sup> Estimation Aides Publiques sur le HT (65%) | 529 912 €        |
| Fonds de compensation de TVA récupérable                    | 140 999 €        |
| <b>Reste à charge pour la commune TTC</b>                   | <b>283 629 €</b> |

Il est rappelé que pour des dépenses d'investissement aussi conséquentes, il est obligatoire de faire réaliser une étude d'impact pluriannuel par le Trésor Public avant d'engager les finances de la commune.

Madame le Maire recevra Mme Obellianne, Conseillère aux décideurs Locaux (DGFIP), courant mars sur ce sujet.

Le dossier sera ensuite étudié lors du conseil municipal qui traitera des budgets primitifs.

## Diagnostic amiante sur le bâtiment scolaire

Madame le Maire précise qu'un diagnostic amiante et plomb avant travaux doit être réalisé. La société Socotec réalisera cette opération pour un coût de 960 euros TTC (part forfaitaire).

## Schéma de mutualisation

Madame le Maire informe les conseillers que la loi de réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport relatif aux mutualisations des services entre la communauté de communes et les communes membres. Il présente un projet de schéma de mutualisation des services à mettre

en œuvre pendant la durée du mandat : les enjeux et les différents types de la mutualisation des services (urbanisme, personnel, relais petite enfance, France Services, broyeur...).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce schéma de mutualisation.

Après délibération, par 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce schéma de mutualisation.

SV

## Questions diverses

**Carrière de Myon** : Pour rappel, l'autorisation initiale donnée au gérant de la Carrière de Myon ne lui permet pas de cribler les matériaux issus de la couche qui se situe au-dessus des premières roches exploitables.

Or, le volume estimé initialement a été largement sous-estimé. L'entreprise a donc entrepris une procédure pour demander l'autorisation à la DREAL de cribler ces matériaux sur place avant les prochaines campagnes d'extraction.

En attendant, une solution provisoire a été trouvée sur le site d'une exploitation agricole basée au sud du village. C'est la raison pour laquelle vous avez pu être gênés par des nuisances sonores et des nuages de poussière pendant deux semaines. Ce fait est exceptionnel et ne se reproduira plus. Nous remercions les habitants d'avoir été patients.

**Entretien du mur d'enceinte de l'Ancienne Cure** : un devis a été réceptionné d'un montant de 1200 euros ; Le Conseil municipal charge Madame le Maire de signer ce devis.

**Anciens réservoirs** : une demande de subvention sera sollicitée auprès du Département pour l'achat d'une pompe qui servirait à remonter l'eau du réservoir au château d'eau actuel. Le projet devra au préalable être validé par l'Agence Régionale de la Santé.

**Prochain Conseil Municipal** fixé au jeudi 7 mars 2024 à 20h15 : celui-ci traitera des Comptes Administratifs 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La secrétaire  
Boichut Yolande



Le Maire  
Vionnet Sarah



### Liste des délibérations :

2024/01 : Vente bois énergie

2024/02 : Diagnostic amiante/plomb groupe scolaire

2024/03 : Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services

